

# DEUX FILIÈRES

## ... ET DE MULTIPLES PARCOURS !

Lycée ou entreprise ?

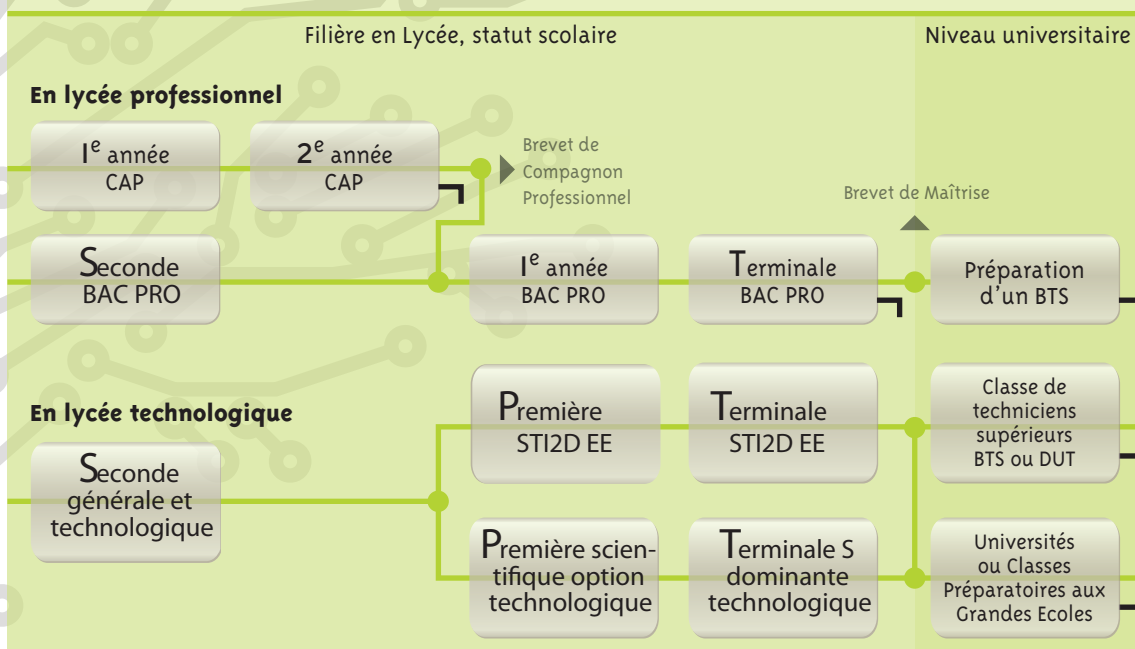
Tu peux choisir ta filière dès la fin de la troisième... et bâtir ton parcours comme tu l'entends, grâce aux nombreux points de rencontre entre ces filières !

Sache qu'à tout moment de ta carrière professionnelle, il te sera possible de suivre des formations professionnelles continues, avec le GRETA et les Chambres consulaires.



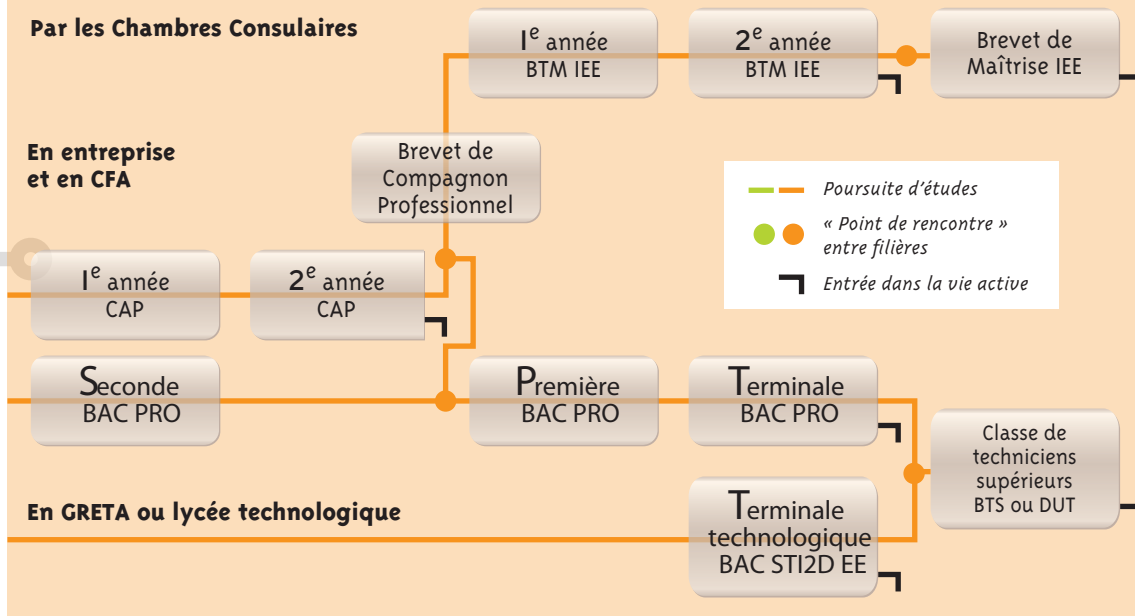
### FILIÈRE EN LYCÉE, STATUT SCOLAIRE

Statut scolaire : formations par alternance en CFA ou au lycée, avec des périodes en entreprise de 3 à 8 semaines par an



### FILIÈRE EN ENTREPRISE, STATUT SALARIÉ

Statut salarié : contrat d'apprentissage, deux tiers du temps consacrés à la formation pratique en entreprise et un tiers à la formation théorique en CFA, rémunération de 40 à 80% du SMIC selon l'âge.



# QUELLE FORMATION CHOISIR ?



Si tu souhaites donner la priorité aux études supérieures, choisis un enseignement **général** ou **technologique**.

Si tu veux apprendre des techniques que tu pourras mettre en pratique rapidement, opte pour la **formation professionnelle**.



## FORMATION GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Après la troisième, selon tes goûts, tes aptitudes et ton projet professionnel, tu pourras intégrer la voie générale ou la voie technologique. L'année de seconde te permet de connaître tes goûts,

d'évaluer tes capacités et de réfléchir à ton avenir afin de choisir la voie qui te convient le mieux dans les métiers de l'Électricité.

**Dans tous les cas, n'oublie pas que le bac n'est qu'une étape ; vise une formation supérieure.**

## FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Trois niveaux de diplômes s'offrent à toi :

- Le Certificat d'Aptitude Professionnel (**CAP Pro**) et le Brevet de Compagnon Professionnel
- Le Baccalauréat Professionnel (**BAC Pro**) et le Brevet Technique des Métiers (**BTM**)
- Le Brevet de Technicien Supérieur (**BTS**), le Diplôme Universitaire technologique (**DUT**) et le **Brevet de Maîtrise**

Deux filières sont possibles (voir au verso) :

- Sous **statut scolaire**, les formations sont dispensées par alternance. L'essentiel de la scolarité s'effectue au lycée avec des périodes en entreprise allant jusqu'à 8 semaines par an ;
- Sous **statut salarié**, avec un contrat d'apprentissage, le salarié est rémunéré de 50 à 75% du SMIC en fonction de son âge. Les 2/3 du temps sont consacrés à la formation pratique et se déroulent en entreprise. Le 1/3 restant est réservé à la formation théorique, en CFA.

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation continue est accessible aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Les **GRETA** (Groupements d'Établissements de l'Éducation Nationale), au nombre de quatre en Alsace, organisent et dispensent des formations pour adultes dans tous les domaines, et notamment le génie électrique. Un vaste panel de formations est proposé :

- des formations diplômantes, du BEP Electrotechnique au BTS Electrotechnique ;
- des formations qualifiantes ouvertes au grand public, pour s'initier à l'électricité industrielle, tertiaire ou domestique.

Renseignez-vous à la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO).

Tél. : 03 88 23 36 00

Les **Chambres Consulaires** (Chambre de Métiers d'Alsace, Chambres de Commerce et d'Industrie...) ont fait de la qualification professionnelle une priorité. Elles assurent en ce sens la formation continue des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs grâce à :

- l'organisation de formations qualifiantes (Brevet de Maîtrise IEE, Brevet Technique des Métiers IEE...);
- la mise en place de stage de perfectionnement (technologique et direction d'entreprise).